ID: 059-200040947-20231219-DEL2023_164-DE

DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION 2023 164

Objet : Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Séance du dix-neuf décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente.

Présents (61):

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Sophie SPATOLA - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHIEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Eric SMAL - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (15):

Antony GAUTIER à Pierre GRANDGENEVRE - Gaëlle LEFEVRE à Sophie SPATOLA - Maxime DEPLANCKE à César STORET - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Sophie ANDRE - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Elise DORMION-ROUSSEZ à Philippe GRIMBER - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Rebecca ELSENS à Marie SANDRA - Stephane DIEUSAERT à Luc EVERAERE - Eddie DEFEVERE à Christophe LEGROIS - Carole DELAIRE à Régis DUQUENOY - Dorothée DEBRUYNE à Joël DEVOS - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL - Laurence BARROIS à Serge LACONTE

Effectif du Conseil de Communauté: 88

Nombre de votants: 76

Secrétaire de séance : Bernard DENTENER

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL

DE

Envoyé en préfecture le 26/12/2023

Reçu en préfecture le 26/12/2023

Publié le

ID: 059-200040947-20231219-DEL2023_164-DE

DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION 2023 164

Objet: Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

La loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) prescrit à tous les EPCI de plus de 20 000 habitants l'obligation de réaliser un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Avec le PCAET, la LTECV place les intercommunalités au cœur de la politique climat-air-énergie, en les nommant « coordinatrices de la transition énergétique » pour leur territoire.

A ce titre, les territoires et donc les EPCI ont une responsabilité importante dans les actions à mener vis-à-vis de la transition énergétique, de la lutte contre le changement climatique et l'organisation de la résilience.

La délibération 2016/110 en date du 29 septembre 2016 a prescrit le lancement de la démarche d'élaboration du PCAET de la Communauté de Communes des Flandre Intérieure.

Le PCAET a été élaboré en concertation avec les partenaires et acteurs du territoire. Sa réalisation a donné lieu à de nombreux ateliers.

La délibération 2020/009 en date du 17 février 2020 a arrêté l'arrêt du projet du PCAET de la CCFI.

Conformément à l'article L. 123-19 du Code de l'environnement, une procédure de consultation du public a été organisée par voie électronique du mercredi 8 novembre 2023 à 9h00 au vendredi 8 décembre 2023 à 18h00.

Le bilan de la mise à disposition du public est le suivant :

- le public a été informé par la presse (dans l'édition du mercredi 25 octobre 2023 de la Voix du Nord et dans l'édition du mercredi 25 octobre 2023 de L'Indicateur des Flandres) et sur le internet de la CCFI de la mise à disposition du dossier de PCAET,
- l'avis de mise à disposition du public a été affiché au siège de la CCFI, ainsi que sur le site internet de la CCFI.

Aucune observation n'a été émise.

Il convient donc d'approuver le PCAET 2020-2026 de la CCFI, qui se compose des pièces suivantes :

- · le diagnostic du territoire,
- la stratégie,
- · le plan d'actions,
- · le dispositif de suivi et d'évaluation,
- · le rapport environnemental,
- les avis de l'État, de la Région, de la MRAE ainsi que le mémoire en réponse aux avis,
- le mémoire de réponse à la consultation publique.

Ce plan d'une durée de 6 ans, concerne l'ensemble des habitants et des acteurs du territoire. La Communauté de Communes de Flandre Intérieure en est le coordinateur et l'animateur.

Une fois adopté, le PCAET fera l'objet, dès 2024, d'un bilan obligatoire de mi-parcours, qui est l'occasion d'ajuster les objectifs et le plan d'actions.

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L. 123-19 et R. 229-51 et suivants ;

Vu la délibération n°2016/110 en date du 29 septembre 2016 relative au lancement de la démarche d'élaboration du PCAET de la CCFI ;

Envoyé en préfecture le 26/12/2023

Reçu en préfecture le 26/12/2023

Publié le

ID: 059-200040947-20231219-DEL2023_164-DE

Vu la délibération n°2020/009 en date du 17 février 2020 arrêtant le projet du PCAET de la CCFI;

Considérant la concertation du public par voie électronique ;

Il vous est proposé:

- d'approuver le Plan Climat Air Énergie Territorial 2020-2026 de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure tel qu'annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le Président ou son représentant à engager toutes les démarches réglementaires visant l'approbation du PCAET et à signer l'ensemble des pièces correspondantes.

Vote:

Pour: 76 Contre: 0 Abstention: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance,

Bernard DENTENES

Séance du Conseil de Communauté, A Hazebrouck, le 19 décembre 2023,

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Valentin BELLEVAL